



Postes de détaché D3 *vacants* à la rentrée 2027

La liste des postes vacants et susceptibles de l'être peut évoluer jusqu'à la rentrée 2027 : consultez régulièrement notre site internet.

Modalités de recrutement :

1 - Les candidats à un poste de détaché D3 au Lycée Français Prins Henrik doivent transmettre les documents suivants à l'adresse candidature@lfph.dk avec comme objet : Poste de détaché d'enseignement

- **Dossier de candidature AEFÉ rempli et signé**
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Copie de diplômes d'enseignement supérieur
- Copie de l'arrêté de titularisation
- Copie d'écran de la fiche de synthèse IPROF
- Copie du dernier arrêté de promotion
- Copies des derniers rapports d'inspection existants, PPCR, rapport de visite ou compte rendu de rendez-vous de carrière
- Copie d'écran d'IPROF de la note pédagogique et administrative le cas échéant
- Copie d'une pièce d'identité (CNI...)
- Justificatif de suivi de conjoint (si le conjoint justifie à la date de la CCPL d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire)
- Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE)
- Copie de l'arrêté de détachement (uniquement pour les personnels en détachement)
- Copie d'attestation (langues, certification, etc...) si demandé dans le descriptif de poste

Nous vous invitons à vous rendre sur [le site de l'AEFE](https://www.aefe.fr) pour davantage d'informations.

3 - Les dossiers de candidature numériques devront être complétés **avant le dimanche 29 novembre 2026 à minuit (délai de rigueur)**.

Les dossiers renseignés au-delà de cette date ne pourront pas être examinés.

4 - La CCPL (Commission consultative paritaire locale) aura lieu **lundi 14 décembre 2026**.

5 - Le chef d'établissement adressera par courriel une proposition de recrutement au candidat classé en première position à l'issue de la CCPL.

Le candidat **classé premier** disposera de **48 heures** pour accepter définitivement le poste et renvoyer, complétés et signés, les documents qui lui ont été adressés. En cas de refus du premier candidat, les candidats suivants dans le classement disposeront de **24 heures** pour répondre à la proposition de poste.

6 - Après accord du candidat, la proposition de recrutement sera transmise à la Direction des Ressources Humaines de l'AEFE qui validera la candidature et demandera au Ministère d'origine le détachement du candidat auprès de l'AEFE. **Le candidat n'est définitivement recruté que lorsque son détachement est accordé par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse ou tout autre administration d'origine et que son contrat est signé par les deux parties. Aucun départ en poste n'est possible si l'accord de détachement n'est pas parvenu à l'AEFE.**